

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 décembre 2023

CONTRÔLER L’IMMIGRATION, AMÉLIORER L’INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1723

présenté par
Mme Hamelet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER TER

Retiré avant publication.